

[LE MARCHÉ DU LUNDI]

2 MAI 2022

ecofi Actifs pour le futur

François LETT

Directeur du département éthique et solidaire

L'économie circulaire : une partie de la solution pour le maintien de la biodiversité ?

La dégradation de la nature est dorénavant largement documentée. Pourtant cette dernière nous procure une multitude d'avantages regroupés en quatre grandes catégories selon l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire des Nations-Unies :

- services de régulation : purification de l'eau et de l'air, pollinisation, séquestration du carbone, décomposition des déchets, contrôle de l'érosion et des inondations... ;
- services d'approvisionnement : fourniture de nourriture, de cultures, d'eau potable, de matières premières, de ressources médicinales, d'énergie... ;
- services culturels : expériences récréatives, valeur spirituelle et éducative... ;
- services de soutien : production primaire, photosynthèse, cycle des nutriments, formation des sols..

De nombreux défenseurs de l'environnement placent leurs espoirs dans la deuxième étape de la quinzième réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) qui se tiendra à Kunming, en Chine, dans le courant de l'année. L'objectif principal de la conférence est d'élaborer un nouveau cadre mondial pour la protection de la faune et de la flore de la planète et de susciter une transformation de la relation de la société avec la nature.

L'économie circulaire semble particulièrement propice à bon nombre des actions proposées et peut, parallèlement, contribuer à traiter les causes profondes de la perte de biodiversité. En s'attaquant à l'élimination des déchets et de la pollution, en prolongeant l'utilisation des produits et des matériaux et en régénérant les systèmes naturels, l'économie circulaire peut contribuer de manière significative à la conservation de la biodiversité. Elle intègre les produits et les matériaux dans deux cycles : le cycle technique (utilisation partagée du produit, réutilisation du produit et des composants, réparation, entretien, recyclage) et/ou le cycle biologique (retour des nutriments à la nature, régénération, utilisation de ressources naturelles renouvelables).

L'économie mondiale est largement linéaire dans sa structure, puisque seules 8,6% de toutes les matières extraites de la nature sont réinjectées dans l'économie. Dans le même temps, on estime que 90% de la perte de biodiversité et du stress hydrique sont attribués à l'extraction et au traitement des ressources. La conception circulaire vise donc à dissocier l'activité économique de l'extraction et de la consommation excessives de ressources, contribuant ainsi à lutter contre les principaux facteurs de stress qui nuisent à la biodiversité. Elle permet au contraire une diminution des niveaux d'émission et de pollution, et une amélioration de la productivité des terres et de la santé des sols.

Pour cela, il faut concevoir des produits plus innovants qui peuvent séparer efficacement les composants et les matériaux.

Cependant, pour que l'économie circulaire puisse réellement exploiter son potentiel, tous les acteurs devront adopter des approches collaboratives. Et si elle n'est pas appliquée judicieusement, l'économie circulaire peut générer des dégâts involontaires pour la biodiversité. De nombreuses ressources naturelles, comme les forêts ou les stocks de poissons, sont déjà poussées à leur limite par la surexploitation. Le passage de sources non renouvelables à des sources renouvelables, tel qu'il est préconisé par l'économie circulaire, pourrait faire déraiper des écosystèmes mis à rude épreuve et compromettre davantage leurs capacités de régénération. Par exemple, l'utilisation à grande échelle de bioplastiques pour les emballages ou de bois pour la construction pourrait exacerber les pressions sur l'utilisation des sols.

Il reste à voir si la prochaine conférence COP 15 accordera un rôle plus central à l'économie circulaire et fera de la production et de la consommation durables un pilier essentiel du cadre post-2020 pour la biodiversité.

Document non contractuel. Le présent document contient des éléments d'information, des opinions et des données chiffrées qu'Ecofi considère comme exacts ou fondés au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier ou boursier du moment. Il est produit à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

#ISR



L'OBJECTIF PRINCIPAL DE LA CONFÉRENCE EST D'ÉLABORER UN NOUVEAU CADRE MONDIAL POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE LA PLANÈTE ET DE SUSCITER UNE TRANSFORMATION DE LA RELATION DE LA SOCIÉTÉ AVEC LA NATURE.



[FARE CE QU'ON DIT]

A l'occasion de ses 50 ans, Ecofi apporte, pour chaque objectif inscrit dans ses statuts d'entreprise à mission, les preuves de ses engagements hier, aujourd'hui et demain.

DÉCOUVREZ LA PREUVE #1 EN VIDEO >>>